

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 20 mars 2026 à 18h30

Présents : Dominique Gahier, Caroline Dulac, Thierry Albini, Elisabeth VINT, Clément Giboudeaux, Claire Delolme, Damien Buthiaux, Maryse Dousse, Morgan Rousseaux, Brigitte de Sainte Marie, Sylvain Roy.

Ordre du jour :

La séance est ouverte sous la présidence de Dominique Gahier, Maire, (en application de l'article L.2122-17 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales). Il déclare les membres du conseil municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions. Rappel du résultat du scrutin : 237 votants, 73 abstentions, 164 votants, 11 bulletins blancs, 31 nuls, 122 suffrages exprimés).

Elisabeth Vinit est désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (Art.L.2121-15 du CGCT).

1) Élection du maire

La doyenne des membres présents du conseil municipal, Brigitte de Sainte Marie, prend la présidence de l'assemblée (Art L.2122-8 du CGCT). Elle rappelle qu'en vertu des articles L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT, le maire est élu à bulletin secret et à la majorité absolue.

Dominique Gahier propose sa candidature.

Après dépouillement : 10 voix pour Dominique Gahier. Ce dernier n'a pas pris part au vote.

Dominique Gahier ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé Maire et a été immédiatement installé.

2) Détermination du nombre d'adjoints :

En application des articles L.2122-1 à L.2122-2 du CGCT, la commune peut disposer de 1 à 3 adjoints. Le maire propose le nombre de 3 adjoints. Le conseil municipal vote à l'unanimité le nombre de 3 adjoints.

3) Élection des Adjoints :

3 candidats se déclarent : Elisabeth Vinit, Thierry Albini, Caroline Dulac.

Le maire propose une liste paritaire : 1^{er} adjoint : Elisabeth Vinit, 2^{ème} adjoint Thierry Albini, 3^{ème} adjoint Caroline Dulac. 11 votants, à l'unanimité, élection des 3 adjoints.

4) Lecture de la charte de l'élu local :

La loi prévoit que, lors de la première réunion du conseil municipal, immédiatement après l'élection du maire et des adjoints, le nouveau maire doit donner lecture de la charte de l'élu local. Le maire remet aux conseillers municipaux une copie de cette charte et du chapitre du CGCT consacré aux conditions d'exercice des mandats locaux.

5) Modalités de fonctionnement du conseil municipal :

Les convocations au conseil municipal se feront par mail. Un accusé réception est proposé.

Le conseil municipal aura lieu tous les premiers jeudis du mois à 20h en mairie. Toutefois en raison de l'obligation de voter le budget de la commune avant fin avril, le prochain conseil aura lieu le 9 avril à 20 h.

6) Approbation du compte rendu du conseil municipal du 5 mars 2026

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité

7) Désignation des délégués aux syndicats intercommunaux :

SIDEC : Syndicat mixte d'énergie et de communication (Accompagnement des collectivités) :

Dominique Gahier, Maire, est candidat. Approuvé à l'unanimité.

SIA PA2M : Syndicat Intercommunal d'Assainissement Pupillin, Arbois Mesnay, Montigny :

1^{er} titulaire Caroline Dulac, suppléant Clément Giboudeaux ; 2^{ème} titulaire : Thierry Albini, suppléant : Claire Delolme.

SIVOS : Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire : titulaires : Morgan Rousseaux et Damien Buthiaux

SICTOM : Syndicat InterCommunal du Traitement des Ordures Ménagères :

Titulaire : Brigitte De Sainte Marie, Suppléant : Elisabeth Vinit

Communes Forestières :

Titulaire : Maryse Dousse, suppléant : Dominique Gahier

Délégués à la communauté de communes :

Titulaire : Dominique Gahier, suppléant : Claire Delolme

Référent Déontologue :

Mr Mathieu Houser sera le référent. Approuvé à l'unanimité

8) Création et composition des commissions ou délégations communales permanentes :

Le maire est président de chacune de ces commissions. Un vice-président doit être nommé ainsi que des membres du conseil et des candidats volontaires parmi les habitants de la commune.

Commission budget :

Elisabeth Vinit, Caroline Dulac, Thierry Albini et Brigitte de Sainte Marie

Bâtiments communaux-travaux- voirie :

Thierry Albini et Sylvain Roy

Eau :

Clément Giboudeaux, Thierry Albini, Claire Delolme, Caroline Dulac, Brigitte de Sainte Marie

Forêt et environnement :

Maryse Dousse, Brigitte de Sainte Marie, Clément Giboudeaux, Damien Buthiaux

Animation/Culture/ Patrimoine/ Convivialité :

Caroline Dulac, Clément Giboudeaux, Élisabeth Vinit, Sylvain Roy. Les présidents des associations de Montigny font également partie de cette commission à savoir la Grappe, les Pompiers et le DZI.

Fleurissement :

Caroline Dulac, Maryse Dousse, Thierry Albini et Elisabeth Vinit

Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS) :

Élisabeth Vinit, Damien Buthiaux, Morgan Rousseaux et Thierry Albini

Cimetière :

Élisabeth Vinit, Maryse Dousse et Brigitte de Sainte Marie

Défense/Sécurité :

Damien Buthiaux

Alambic :

Morgan Rousseaux

Ambroisie - Frelons :

Brigitte de Sainte Marie et Claire Delolme

Pour les commissions bâtiments communaux, fleurissement, animation, et CCAS : les personnes de la commune intéressées doivent se manifester très rapidement auprès du maire ou des conseillers municipaux concernés.

9) Questions diverses :

A/ Station d'épuration d'Arbois

Des visites de la station d'épuration d'Arbois seront proposées. La prochaine aura lieu le lundi 23 mars à 10h00

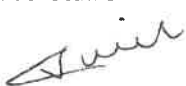
B/ Café numérique – Animation destinée au plus de 60 ans

Dans le prolongement de la séance sur la prévention aux escroqueries, L'ADMR propose des ateliers gratuits pour apprivoiser le smartphone et la tablette : utilisation d'une boîte mail, prise en main de l'outil numérique, utilisation de l'appareil photo, etc ...

Huit séances de 2heures seront proposées les mardis du 21 avril au 16 juin de 09h30 à 11h30 à la salle de la mairie. Une fiche explicative sera diffusée avec le présent compte-rendu.

Fin du Conseil à 21h30

La secrétaire



Le maire

